

**DECISION DU BUREAU AGISSANT PAR DELEGATION
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

L'an deux mille seize, le quatre avril à dix-huit heures, le bureau de la communauté de communes de Lacq-Orthez, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire au siège de la communauté, rond-point des Chênes à Mourenx, sous la présidence de M. Jacques CASSIAU-HAURIE.

ETAIENT PRESENTS : Mmes et MM. Jean-Marie BERGERET-TERCQ, Alain BOUCHECAREILH, Michel CAMDESSUS, Jacques CASSIAU-HAURIE, André CASSOU, Louis COSTEDOAT, Jean-Pierre DUBREUIL, Michel LABOURDETTE, Aline LAGLÈS, Patrice LAURENT, Francis LAYUS, Christian LÉCHIT, Jean-Luc MARTIN, Maïthé MIRASSOU, Henri POUSTIS.

ETAIENT ABSENTS OU EXCUSES : Mme Nadia GRAMMONTIN, MM. Michel BARBÉ, Gérard DUCOS, Philippe GARCIA, Michel LAURIO, Didier REY, Yves SALANAVE-PÉHÉ.

OBJET : AMENAGEMENT, FOURNITURE, LIVRAISON ET INSTALLATION DE MOBILIER POUR LA MEDIATHEQUE DU CENTRE CULTUREL DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LACO-ORTHEZ – LOT N° 2 : MOBILIER DE BUREAU – AUTORISATION DONNEE AU PRESIDENT DE SIGNER L'AVENANT N° 2 AU MARCHE

Une procédure d'appel d'offres ouvert en application des articles 33 et 57 à 59 du code des marchés publics a été lancée le 26 février 2015 pour une remise des offres le 8 avril 2015.

La consultation portait sur 2 lots distincts :

Lot	Minimum H.T. sur un an	Maximum H.T. sur un an
Lot n°1 : Mobilier de Bibliothèque Rayonnages, coffres à périodique, bacs, présentoirs, bureaux d'accueil et mobilier de confort : chaises, chauffeuses, canapés, poufs, tables basses ...	220 000 €	460 000 €
Lot n°2 : Mobilier de bureau Tables de travail, sièges de bureaux, mobilier divers de bureaux : corbeilles, porte-manteaux, caissons, repose-pieds, casiers, ... vitrines et matériel d'exposition	50 000 €	110 000 €

Au vu de l'ampleur du projet et suite à la mise en place du mobilier sur site, des matériels avaient été oubliés dans le BPU et des ajustements doivent être faits.

Un avenant n°1 a été signé en date du 17 décembre 2015 qui avait pour objet l'ajout de prix nouveaux dans le bordereau des prix unitaires.

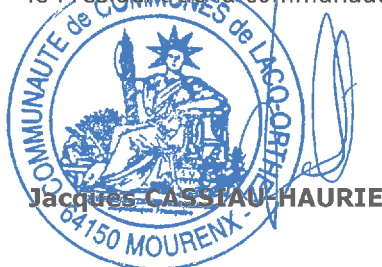
Le présent avenant n°2 a pour objet l'ajout de prix supplémentaires dans le bordereau des prix unitaires du marché initial afin de prévoir la possibilité commander ces articles.

Les montants minimum et maximum du marché restent inchangés.

Eu égard aux développements précédents, le bureau, après en avoir délibéré et à l'unanimité de ses membres, décide :

- **d'autoriser** son Président à signer l'avenant n°2 au lot n° 02.

Pour extrait certifié conforme,
le Président de la communauté de communes,



Jacques CASSTAU-HAURIE

